

**Mairie de SERILHAC
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à 18h le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 12 juin 2014

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Procurations :

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Claude GENESTE, Frédéric LORIEL, Sébastien LEFEBVRE, Delphine GADAUD, Christiane VERLHAC BARRE, Karine TERROU.

Conseillers Absents : Elodie ROUGIER, Maurice LAGIER, Guy CHADELAUD.

Procurations :

Secrétaire de séance : Karine TERROU

Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil du 2 juin 2014
- Election du délégué en vue des élections sénatoriales
- Election des suppléants en vue des élections sénatoriales
- Questions diverses

Les délibérations suivantes ont été rajoutées en début de réunion

- Adhésion Corrèze Ingénierie
- AMF Motion

**ELECTION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS EN VUE DES ELCTIONS
SENATORIALES**

Ont été élus :

- Délégué : Monsieur Yohan LAVAL
- 1^{er} Suppléant : Monsieur Claude GENESTE

- 2^{ème} Suppléant : Monsieur Gérard VERGNE
- 3^{ème} Suppléant : Madame Delphine GADAUD

DELIBERATION N°70/2014: ADHESION A CORREZE INGENIERIE

Mr le Maire propose aux membres du Conseil de passer une convention « CORREZE INGENIERIE » avec le Conseil Général de la Corrèze pour l'année 2014.

La cotisation annuelle s'élève à 196€HT, soit 280 habitants X 0.70€HT = 196€HT.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Acceptent cette proposition

Donnent pouvoir au Maire pour signer cette convention

DELIBERATION N°71/2014: Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Sérilhac rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Sérilhac estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Sérilhac soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a une commission d'attribution des logements HLM prévue à Donzenac le mardi 24 juin. Mr VERGNE Gérard y participera.

- Notes prises par Karine TERROU.